



## Bulletin d'Informations WO\_PAIE – Juillet 2016

### Ce qui change au 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### Complémentaire santé obligatoire en Alsace-Moselle :

*Entrée en vigueur en Alsace-Lorraine de la loi du 14 juin 2013 relative à la complémentaire santé obligatoire.*

Dans **WO\_PAIE** les rubriques préexistantes relatives à la mutuelle obligatoire s'activeront automatiquement le 1er juillet 2016 et elles seront intégrées à votre paie de juillet sans que vous ayez à vous en soucier.

#### Augmentation du taux de versement de transport :

*A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le taux de versement transport applicable à la plupart des Autorités Organisatrices des Transports Urbains, (A.O.T.), évoluera. Le nouveau fichier des taux applicables par AOT sera disponible sur le site de l'URSSAF au 1<sup>er</sup> Juillet.*

*Abattement dégressif : Les entreprises de moins de 11 Salariés sont exonérées du versement transport. Celles qui franchissent ce seuil bénéficieront d'un abattement dégressif pendant six ans, (100% les 3 premières années puis respectivement 75%, 50% et 25% les trois suivantes).*

Avec **WO\_PAIE**, le taux de versement transport est géré automatiquement car :

- **WO\_PAIE** intègre directement le fichier des taux de transport de l'URSSAF,
- Les entreprises dont l'effectif est inférieur à 9 par AOT, sont automatiquement exonérées,

- Une nouvelle variable « **ABAT\_TRP** » permet de déduire l'abattement éventuel,
- Un état de suivi des taux de transport permet de vérifier le taux attribué à chaque salarié.

**Gagnez chaque jour en qualité et en productivité avec WO-PAIE !**

Plus d'Infos sur [www.acesoftware.fr](http://www.acesoftware.fr)

Vous pouvez vous abonner directement à ce bulletin d'informations sur simple demande par Mail à :  
[comm@acesoftware.fr](mailto:comm@acesoftware.fr)

[comm@acesoftware.fr](mailto:comm@acesoftware.fr)

